



CHARTRE SPORTIVE DU BC MEXIMIEUX

Cette charte a pour objet de décrire les DROITS et les DEVOIRS de chacun : MEMBRES DU BUREAU, ENTRAINEURS, ARBITRES, JOUEURS et PARENTS, afin de créer une bonne cohésion dans la vie du club. Elle a pour but de promouvoir une éthique sportive avec certaines valeurs : Plaisir et Esprit de famille - Honnêteté et Loyauté - Esprit d'équipe et Fair-play - Respect et Tolérance - Compétitivité et Performance - Esprit Bénévole et Entraide.

Pour adhérer au club, vous déclarez approuver sans restriction l'ensemble des règles décrites et assumer les mesures disciplinaires en cas de non-respect.

Chacun s'engage à : Respecter verbalement et physiquement toutes les personnes présentes dans les gymnases tant à domicile qu'à l'extérieur : respect des joueurs, des entraîneurs, des adversaires, des arbitres, des OTM, du public et de toutes les personnes du club et du comité.

Sauf demande écrite contraire, vous autorisez le club à :

- Être pris en photo et à diffuser votre image au sein du club, du comité de l'Ain, de la Ligue du Lyonnais.
- Laisser votre enfant partir seul après les entraînements et les matchs.
- Diffuser vos coordonnées : Les données inscrites sur vos dossiers de licences sont enregistrées sur le site de la FFBB, et consultables par l'ensemble des personnes ayant des droits d'accès à ce site (FFBB, Ligue, Comité de l'Ain et les membres du BC Meximieux). Cette clause est implicitement acceptée pour toute délivrance de licence.

Le CLUB est composé d'une quarantaine de personnes (membres du bureau, arbitres et entraîneurs) 1 salarié au poste d'Agent de Développement Sportif. Les bénévoles qui s'engagent à être totalement bénévoles et à gérer le club avec rigueur, honnêteté et transparence. Ils offrent donc gracieusement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique sans aucune contrepartie. En aucun cas, ils ne sont indemnisés. Leur seul salaire est apporté par votre reconnaissance, vos remerciements et votre respect.

LE CLUB S'ENGAGE A :

- Faire la pré-inscription après réception du mail au plus vite et la valider auprès de la FFBB
- Autoriser un mois d'entraînements sans licence pour laisser le temps de régulariser
- Avoir un entraîneur et éventuellement un aide entraîneur sur chaque équipe
- Fournir des créneaux horaires d'entraînements et de matchs à chaque équipe, dans une des installations sportives de la ville ou de ses alentours.



CHARTRE SPORTIVE DU BC MEXIMIEUX

- Fournir le matériel pédagogique (ballons, plots, cerceaux,... et jeu de maillots...)
- Fournir une pharmacie à chaque équipe
- Gérer les incidents (Faire le nécessaire pour résoudre les problèmes d'intendance ou de litiges humains) et les accidents (appel des parents et/ou des secours)
- Chercher des financements pour limiter le prix des licences, en demandant des subventions aux collectivités, en cherchant des sponsors et en organisant des manifestations.
- Gérer le site Internet du BCM : <https://basketclubmeximieux.fr/>

LES ENTRAINEURS S'ENGAGENT A :

- Faire preuve d'une attitude irréprochable et avoir un comportement exemplaire tant sur les terrains qu'en dehors
- Être présent à l'heure aux entraînements et aux matchs de son équipe
- Être en tenue de sport aux entraînements
- Préparer la salle 1 heure avant son match et la nettoyer à la fin du match
- Respecter les locaux et le matériel (rangement dans le box)
- Prévenir en cas d'absence (un membre du bureau et/ou son binôme)
- Collaborer de manière active avec les dirigeants du club
- Faire respecter à ses joueurs cette charte sportive

LES JOUEURS S'ENGAGENT A :

- Faire leur **demande de licence complète dans le délai maximum d'un mois** à partir du début des entraînements
- Respecter les locaux et le matériel (rangement dans le box)
- Être en tenue de sport avec une gourde ou une bouteille d'eau
- Prévenir par téléphone les entraîneurs en cas d'absence ou de retard dans les meilleurs délais
- Ne pas se doper : Tout joueur qui ne respecte pas la prise de produits non autorisés en subira seul les conséquences.
- Assister à l'assemblée générale du club
- Toutes dégradations du matériel ou des locaux seront financièrement imputables sur la caution
- Je m'assure d'être présent pour l'arbitrage 2x minimum et à la table de marque lorsque c'est mon tour. Si je suis absent, je cherche un remplaçant parmi mes coéquipiers.
- Aider les week-ends de match à domicile : ARBITRAGE, TABLE DE MARQUE, RESPONSABLE DE SALLE, BUVETTE...
- Aider et participer aux manifestations organisées par le club



CHARTRE SPORTIVE DU BC MEXIMIEUX

LES PARENTS S'ENGAGENT A :

- Accompagner leur enfant jusque vers l'entraîneur et ne pas le laisser seul à l'entrée du gymnase.
- Prendre contact avec les entraîneurs lors des entraînements pour avoir toutes les informations sur les matchs et les manifestations...
- Prévenir par téléphone les entraîneurs en cas d'absence de leur enfant ou de retard dans les meilleurs délais.
- Accompagner leur enfant lors des matchs auxquels il participe
- Laver le jeu de maillots à tour de rôle après les matchs (lavage 30°, ne pas repasser)
- Confectionner ou acheter un goûter lors des matchs à domicile (boissons offertes par le club)
- Aider et participer à la tenue de la buvette pendant les matchs et aux manifestations organisées par le club

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas de non-respect des règles de cette charte, une commission de discipline formée de membres du bureau se réunira pour analyser la situation avec les intéressés suivant les besoins (personne sanctionnée, témoins, parents, capitaine, entraîneur, arbitre,...). Cette commission prendra ensuite la décision de sanctions disciplinaires en fonction de la gravité des actes.

Ø **NON RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL** : Un ou plusieurs matchs de suspension selon la gravité du geste.

Ø **NON RESPECT VIS-A-VIS D'UNE PERSONNE** : Cinq matchs de suspension minimum, voir exclusion.

Ø **SANCTION FINANCIERE** : **Tout comportement de non-respect des règles de vie** et tout comportement sanctionné qui occasionnerait des frais pour le club se verra infliger une sanction financière (dégradation des locaux ou du matériel, amende pour faute technique ou disqualifiante).

- Le paiement des sommes dues devra être immédiat auprès de la Présidente
- Si non paiement dans les 10 jours qui suivent la sanction, encaissement automatique du chèque de caution (quel que soit le montant dû) et pas de possibilité de jouer tant qu'un nouveau chèque de caution ne sera pas remis à la Présidente.